

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 2 DÉCEMBRE 2013

VOLUME 147

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me PAUL CRÉPEAU,
Me Isabelle Gilles

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du
Québec des métiers de la construction
(International)
Me JONATHAN BOIVIN pour M. Louis-Pierre Lafortune
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me LAURENT THEMENS et Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds
de solidarité
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES	5
DÉCISION	7

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce deuxième (2ième)
2 jour du mois de décembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, bon matin à tous. Est-ce que les avocats
8 peuvent s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me DENIS GALLANT :

10 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur
11 Lachance. Denis Gallant pour la Commission. Maître
12 Crépeau est parti chercher un document et il s'en
13 vient à l'instant.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Parfait.

16 Me SIMON LAROSE :

17 Bon matin...

18 Me ISABELLE GILLES :

19 Bon matin. Isabelle Gilles pour la Commission.

20 Me SIMON LAROSE :

21 Excusez-moi. Bon matin. Simon Larose pour le
22 Procureur général du Québec.

23 Me MÉLISSA CHARLES :

24 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
25 construction du Québec.

1 Me LUCIE JONCAS :

2 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial
3 (International).

4 Me JONATHAN BOIVIN :

5 Oui. Bonjour. Jonathan Boivin pour monsieur
6 Lafortune.

7 Me DENIS HOULE :

8 Bonjour, Madame Charbonneau, Monsieur Lachance.
9 Denis Houle pour l'Association des constructeurs de
10 routes et grands travaux du Québec.

11 Me SIMON LAPLANTE :

12 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
13 constructeurs de routes et grands travaux du
14 Québec.

15 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

16 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
17 Québec.

18 Me FÉLIX RHÉAUME :

19 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
20 Québec.

21 Me LAURENT THEMENS :

22 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
23 solidarité.

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité.

1 Me ROBERT LAURIN :
2 Robert Laurin pour la FTQ Construction.

3 Me PIERRE POULIN :
4 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
5 criminelles et pénales.

6 DÉCISION

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Alors, bonjour à tous. Je crois que nous sommes
9 présentement en publication. Alors, donc c'est
10 simplement, nous allons retourner - sitôt après
11 l'annonce que je vais faire - en non-publication
12 pour poursuivre le témoignage que nous sommes en
13 train d'entendre.

14 Mais, pour le moment : considérant qu'il
15 n'y a plus lieu de garder en non-publication le
16 témoignage du témoin numéro 106, donc le témoignage
17 de monsieur Laurent Gaudreau, la Commission, les
18 Commissaires estiment que ce témoignage devrait
19 maintenant... l'interdiction de non-publication
20 devrait être levée et l'entièreté du témoignage de
21 monsieur Laurent Gaudreau devrait être remis en
22 publication. Le témoignage de monsieur Gaudreau est
23 en lien avec le projet Tipi dont il a été question
24 avec les derniers témoins entendus en non-
25 publication.

1 Alors, sur ce, nous allons suspendre
2 quelques instants pour revenir en non-publication.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Je, soussigné, **JEAN LAROSE**, sténographe officiel,
4 dûment assermenté comme tel, certifie sous mon
5 serment d'office que les pages qui précèdent sont
6 et contiennent la transcription fidèle et exacte
7 des notes recueillies au moyen de l'enregistrement
8 numérique, le tout hors de mon contrôle et au
9 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
10 tout, conformément à la Loi.

11 Et j'ai signé,

12

13

14

15

16 **JEAN LAROSE**

17

18

19